



S.I.R.D.  
135, rue de l'Industrie  
38170 SEYSSINET-PARISSET

tél : 04.76.21.85.26  
fax : 04.76.49.03.79

N/Réf : DELCOM **65-12**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**Du Comité syndical**

**du 25 octobre 2012**

Le vingt cinq octobre deux mille douze, à dix-huit heures, le Comité du SIVOM, dûment convoqué s'est réuni au complexe Aristide Bergès de Seyssinet-Pariset, sous la présidence de Monsieur Christian COIGNÉ, Président du SIRD

**Date de convocation** : 15 octobre 2012

Nombre de délégués en exercice : 18 Présents : 14 Votants : 16

**Présents** : Michel BAFFERT, Valérie BELLE, Yannick BOULARD, Martine BROUZET(2), Aldo CARBONARI, Christian COIGNÉ, Gisèle FRIER, Jacques GAUTHIER, Véronique GONNET, Marylin MASTROMAURO(2), Patrick MOLINARO, Marcel REPELLIN (jusqu'à 18h30), Denis ROUX, Jacqueline TESSAIRE

**Absents excusés** : Jeanine CARRIER, Claudine DIDIER, François GILABERT, Guy JULLIEN,

**Secrétaire de séance** : Véronique GONNET

**Président de séance** : Christian COIGNÉ

**Rappel du quorum** : 10

**OBJET** : PREVENTION DE LA DELINQUANCE- Convention SIRD/AIV : Mise en place de l'exposition « Moi, jeune citoyen » dans les collèges de la Rive Gauche du Drac

Validation d'une convention de partenariat avec l'association AIV, Aide et Information aux Victimes, facilitant la mise en place d'une exposition sur les questions de justice, à l'intention des élèves de 6<sup>ème</sup> et de 5<sup>ème</sup> des collèges de la rive gauche du Drac.

Rapporteur : Marcel REPELLIN

## DELCOM 65 -12

Le Vice-président expose :

Le SIRD, titulaire de la compétence prévention de la délinquance, a inscrit dans son plan d'action, sur l'axe prévention, un travail de sensibilisation aux questions d'incivilité et de délinquance dans et en dehors de l'école.

L'AIV a développé des outils d'information et de compréhension de ce qu'est la Loi.  
Le SIRD a fait le choix de soutenir et de favoriser cet apprentissage et cette familiarisation.

L'objectif :

- Permettre aux élèves d'appréhender la Loi afin d'avoir une meilleure connaissance de leurs droits et devoirs et de mieux cerner la question des limites, des cadres et de la règle.
- Sensibiliser et responsabiliser les élèves à la vie en société.

L'association AIV s'engage à mettre à la disposition des collèges de la rive gauche du Drac une exposition composée de cinq vitrines, animée par un de ses intervenants.  
Chaque classe de 6<sup>ème</sup> et de 5<sup>ème</sup> des établissements demandeurs recevra une animation de 2 heures.

Le SIRD s'engage à financer 50% du coût de l'accueil et l'animation de l'exposition soit la somme de 150€. Le coût restant de 150€ étant à la charge de chacun des collèges demandeurs.

Le coût maximum annuel pour la contribution du SIRD pourrait être de 750€, si chaque collège demandait la venue de ce support de travail tous les ans.

### **IL EST PROPOSE AU COMITE SYNDICAL**

- **D'ADOPTER** : La convention entre le SIRD et l'AIV est valide pour une durée d'un an à compter de la date de sa signature.
- **D'AUTORISER** le président à la signer.

CONCLUSIONS ADOPTEES A L'UNANIMITE

Ainsi fait, les jours, mois et an susdits  
Conforme au registre

Fait à Seyssinet-Pariset, le 26 octobre 2012  
Le Président

Christian COIGNÉ